



SYNDICAT NATIONAL
DES OPHTALMOLOGISTES
DE FRANCE

Alerte presse du 23/06/2017

#sante / #ophtalmologie / #zerodelai / #desertsmedicaux / #delaisdattente

Pour venir à bout des délais d'attente en ophtalmologie : le SNOF présente sa vision de la filière visuelle à l'aube du nouveau quinquennat

Dr Bour : « Alors que nous connaissons dans quelques jours le nombre de postes accordés à l'ophtalmologie pour la rentrée universitaire 2017-2018, nous rappelons que la fin du délai d'attente est possible à horizon 2022. Pour y arriver, un impératif : former plus d'ophtalmologistes, en plus des mesures déjà prises. Aux pouvoirs publics de jouer ! »

Les Français veulent le Zéro Délai en 2022

A l'occasion d'une conférence de presse, le Docteur Thierry Bour, Président du SNOF, a fait un point ce matin sur la campagne « Zéro délai en 2022 ». Il a confirmé sa volonté de supprimer les délais d'attente pour un rendez-vous chez l'ophtalmologiste d'ici 2022 en mettant en place deux mesures simples :

- **augmenter le *numerus clausus*** en ophtalmologie dans le but de former plus d'ophtalmologistes
- **développer la délégation des tâches** pour atteindre 80% de travail aidé d'ici 2025 avec la formation et l'embauche de personnels paramédicaux.

Pour le Dr Bour : « Notre campagne a vocation à rappeler qu'il existe des solutions, d'autant plus pertinentes qu'elles sont réalistes et conformes aux intérêts de la santé publique. Les Français attendent de leurs dirigeants un engagement fort afin de réduire les délais d'attentes de rendez-vous dans un temps raisonnable. Ils ont d'ailleurs témoigné de leur adhésion à notre campagne « Zéro Délai en 2022 » en signant notre pétition pour laquelle nous avons déjà 50 000 signatures. »

Former plus d'ophtalmologistes dès la rentrée 2017-2018

La prochaine étape est la publication du décret indiquant la répartition des postes à l'épreuve classante nationale (ECN) pour la rentrée 2017-2018. Le SNOF appelle de ses vœux l'augmentation du nombre de postes en ophtalmologie pour remplacer les 250 départs à la retraite par an et être à la hauteur des besoins en soins visuels.

Le Dr Bour commente : « Nous exhortons les pouvoirs publics à prendre les décisions qui s'imposent. Compte tenu des besoins en soins visuels, il serait déraisonnable d'ouvrir moins de 200 postes en ophtalmologie. C'est plus qu'une question de délais d'attente, c'est une question de santé publique ! 64% des ophtalmologistes ont plus de 55 ans, il faut faire un effort de formation considérable dans les 10 ans à venir, si on ne veut pas l'effondrement du système de prise en charge des maladies oculaires. »

La délégation de tâches aux orthoptistes, une solution qui monte

Le SNOF revient sur les dernières mesures en faveur de l'optimisation de la filière visuelle avec la publication, fin 2016, de deux nouveaux décrets et des contrats de coopération pour les soins visuels :

- le décret relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier
- et le décret relatif à la définition des actes d'orthoptie et aux modalités d'exercice de la profession d'orthoptiste.
- 2 contrats pour stimuler l'embauche et les stages d'orthoptistes dans les cabinets d'ophtalmologie, notamment en secteur 1 et pour les jeunes installés

Le SNOF a réalisé deux films pédagogiques pour expliquer les nouveautés introduites par la législation :

[Film relatif aux nouvelles prérogatives des opticiens](#)



[Film relatif à la mise en place des protocoles organisationnels](#)



Pour le Dr Bour : « Le décret relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier, et le décret relatif à la définition des actes d'orthoptie et aux modalités d'exercice de la profession d'orthoptiste, publiés au printemps dernier, vont dans le bon sens. Ils permettent à chaque professionnel avec qui nous collaborons, qu'il soit opticien ou orthoptiste de jouer son rôle avec toute la valeur ajoutée qui est sienne et tout en référant à l'ophtalmologiste, gardien de la filière visuelle. Ce schéma est idéal et nous allons le développer au maximum pour offrir aux Français un accès aux soins visuels optimal, mais cela nécessite un nombre d'ophtalmologistes restant stable. »

La délégation de tâches est d'ailleurs une solution qui prend son envol avec près d'1 cabinet sur 2 qui la pratique. D'ici 2025, c'est 80% de cabinets d'ophtalmologie qui seront organisés de la sorte.

Le Dr Bour explique : « Les résultats d'une étude que nous avons réalisée auprès des ophtalmologistes entre 2015 et 2017 ont montré qu'en deux ans, le nombre de cabinets ayant recours au travail aidé a augmenté de 15 points. Le travail avec les orthoptistes est plus qu'une solution efficace, c'est l'avenir de la filière visuelle et d'autres pays comme la Belgique, l'Italie et le Japon l'ont compris aussi. »

[Je souhaite recevoir la présentation de la conférence de presse du SNOF](#)

A propos du SNOF :

Créé en 1906, le SNOF a pour but « d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie ». Avec ses 2 900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour un exercice médical adapté aux ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la santé des patients.

www.SNOF.org
@snof.org

Contacts presse :

Eugénie ARNAUD – earnaud@hopscotch.fr – 01 58 65 01 21
Anne-Sophie MORIZOT – asmorizot@hopscotch.fr – 06 68 52 08 61